

Règlement complet du jeu Internet – Concours Jean-Louis 2021:

1-Organisateur :

Du 11 Octobre au 22 Novembre 2021, la société Val d'Arve SA organise un jeu concours sans obligation d'achat et accessible sur le site Internet de la marque Jean-Louis www.jean-louis.ch

2-Participation :

Participation réservée aux personnes domiciliées en Suisse et majeures au moment de l'inscription. Les collaborateurs du Groupe LRG et des entreprises concernées ne peuvent pas prendre part au concours.

Jeu sans obligation d'achat mais les participants doivent disposer d'un compte email valable et d'un accès à Internet.

Les participations dont les coordonnées sont incomplètes, fausses, incompréhensibles ou contraires aux conditions de participation ne seront pas prises en considération.

En prenant part au jeu-concours, les participants acceptent les présentes conditions.

3-Mécanisme du jeu concours :

Pour participer au jeu concours, le participant:

- Se rend sur le site Internet www.jean-louis.ch, Rubrique Concours.
- Remplit le formulaire d'inscription.
- Valide sa participation en cliquant sur « envoyer ».

4-Nombre de participation :

La participation est limitée à une par participant (même nom, même adresse postale, même adresse mail).

5-Remise des lots :

Lot : 1 voyage au soleil pour 2 personnes d'une valeur de CHF 5000.-.

Le gain est remis au gagnant sous forme d'un bon cadeau chez un prestataire choisi par Val d'Arve.

Le tirage au sort aura lieu le 23 Novembre 2021. Le gagnant sera informé par email dans la semaine suivant le tirage au sort. Il disposera d'un délai de 7 jours pour se manifester par retour d'email. Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le lot à un autre gagnant.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

6-Exclusion du jeu concours :

L'organisateur se réserve le droit d'exclure du concours, sans notification ou justification, avec effet immédiat, tout participant qui : manipule le jeu-concours, tente de le faire, enfreint les conditions de participation ou les bonnes mœurs, tente d'une manière déloyale d'influencer le jeu-concours, voire d'exiger la restitution des prix.

7-Utilisation des données personnelles:

Les participants acceptent que leurs données personnelles soient utilisées par Val d'Arve SA dans le cadre du concours, notamment pour la publication des résultats.

Chaque participant peut révoquer à tout moment son consentement quant à l'utilisation de ses données personnelles par Courrier à Val d'Arve SA, Service Marketing, Chemin des Aulx 6, 1228 Plan les Ouates.

8-Exclusion de la responsabilité de l'organisateur :

L'organisateur décline toute responsabilité concernant :

- des manquements et des erreurs dans le contenu des pages ainsi que dans le fonctionnement du jeu, notamment en cas d'incident de quelque nature que ce soit qui rendrait impossible l'accès au site www.jean-louis.ch et la participation au jeu concours.
- des incidents survenus à l'occasion de l'usage des dotations par les gagnants.

9-Accès au jeu :

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, d'écourter ou de prolonger le jeu-concours sans annonce préalable et sans indication de motifs, notamment si un déroulement normal ne peut être garanti pour des raisons techniques ou juridiques. Dans ces cas précis, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à l'encontre de l'organisateur.

10-Litige :

Tout recours judiciaire concernant l'organisation du jeu-concours, la désignation des gagnants et la remise des gains est exclu.